

Commune de COURÇAY

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020 à 20h30

Présents : Anne BAYON de NOYER, Bénédicte DELAUNAY, François BORNE, Françoise LE GOAREGUER, Françoise CARRIAU, Vincent COURTINE, Gilles CHAMPION, Isabelle LEROUX, Jean- François BERNARD, Eva PICARD, Jean- Noël PERRIN, Sophie BARRET, Nicolas THIEULIN, Karine ROUSSILLAT, Rémi PERU.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Anne BAYON de NOYER, Maire, a délibéré sur les points suivants :

1) Règlement intérieur du Conseil Municipal

L'approbation d'un règlement intérieur n'est obligatoire que pour les communes de plus de 1000 habitants.

Mme le Maire propose de ne pas adopter de règlement pour s'en tenir aux règles de droit commun, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Les questions orales seront encadrées par les dispositions de l'article L 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) Création et élection des membres des commissions municipales

Le Conseil Municipal vote la création de 12 commissions municipales, leur composition figure en annexe du compte-rendu, ainsi que celle de la commission d'appel d'offres.

3) Désignation des délégués de la commune dans les organismes intercommunaux

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Syndicat de l'Indre et de l'Echandon (Gestion plateau sportif et gymnase collège de Cormery)	Jean Noël Perrin	Karine Roussillat
	Benedicte Delaunay	
Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (S.I.E.I.L.)	Jean-François Bernard	Vincent Courtine
Syndicat Intercommunal de Gestion de la Gendarmerie de Cormery	Gilles Champion	François Borne
	Vincent Courtine	
Syndicat Intercommunal pour la Surveillance des Cavités Souterraines et des Masses Rocheuses Instables d'Indre et Loire (Cavités37)	Jean-François Bernard	Rémi Péru
Syndicat Mixte du Pays Loire-Touraine: candidats proposés à la CCBCV qui désigne	Anne Bayon	Jean-François Bernard
Syndicat mixte du SCOT- Schéma de cohérence territoriale Amboise Bléré Château- Renault: candidats proposés à la CCBCV qui désigne	Gilles Champion	Anne Bayon
Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)	Françoise Le Goareguer	Sandrine David (Agent)

4) Vote les indemnités des élus

ÉLU	Taux MAX* (en %)	Taux VOTÉ (en %)	Montant MAX* (€ /mois)	Montant VOTÉ (€ / mois)
Maire	40,30	25,72	1 567,43	1 000,35
1er adjoint	10,70	7,72	416,17	300,26
2è adjoint	10,70	6,43	416,17	250,09
3è adjoint	10,70	6,43	416,17	250,09
4è adjoint	10,70	6,43	416,17	250,09
Conseillers municipaux (10)	6,00	0,51	233,36	19,84

La répartition tient compte de l'enveloppe de 27 000 € votée dans le budget primitif pour l'année 2020.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la répartition proposée.

5) Vote d'une résolution sur le projet d'unité de méthanisation de la SAS Méthamorphose :

Le Conseil Municipal, réuni ce jour, mardi 16 juin 2020, affirme son opposition à la réalisation du projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur la commune de Courçay, porté par la SAS Méthamorphose.

Ladite résolution sera transmise en Préfecture et à la Région Centre, qui soutient financièrement ce projet. Un courrier sera adressé aux porteurs du projet pour les rencontrer.

6) Projet porté par la CCBVC de réalisation d'une aire de stationnement de camping- cars, sur un terrain « Prairie de la Gravelle »

Compte tenu des contraintes :

- d'accès par la rue de la Varenne : manœuvre difficile liée au tournant en « épingle » entre la rue du commerce et la rue de Varenne et un risque de devoir supprimer le stationnement rue de Varenne, déjà insuffisant dans le centre bourg.
- d'inondation : terrain en zone A4 -aléa très fort- du Plan de Prévention des Risques d'Inondation des rives de l'Indre, les changements climatiques laissant présager d'autres périodes de fortes précipitations provoquant de graves inondations, semblables à celle de 2016. Imprévisibilité des crues de L'Indre et aléas du système d'alerte Vigicrues (défaillant en 2016).
- de situation du terrain dans le périmètre de protection de l'église, monument historique inscrit (avis de l'Architecte des bâtiments de France obligatoire) ,
- de mode de gestion : délégation de service public à une société privée, concédée par la CCBVC; aucune retombée financière pour la commune ;

Le Conseil Municipal exprime, à l'unanimité, ses plus expresses réserves sur ce projet eu égard à son emplacement et décide d'étudier une autre localisation possible, compte tenu de l'intérêt touristique potentiel.

7) Information sur le déploiement de la fibre par le Syndicat Val Touraine Loire Numérique : desserte prévue à Courçay pour 2022.

Un recensement des habitations à raccorder a été réalisé par le Syndicat, mais des erreurs subsistent (n° de voirie erronés, maisons neuves ou réhabilitations manquantes...). La commune transmettra ces informations au syndicat, et s'assurera que les éventuelles zones à urbaniser dans le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal seront prises en compte.

Chacun sera invité à tester son éligibilité et à vérifier que son logement est correctement recensé via le site : <https://www.valdeloیرهfibre.fr#/test-eligibilite> et en cas d'erreur d'en faire part à la mairie.

8) Questions diverses :

- Sont proposées des permanences tenues par les élus, à tour de rôle, le 1^{er} samedi de chaque mois, de 9h à 12h. Un planning va être établi et diffusé aux membres du conseil municipal.

- Le Conseil Municipal donne son accord pour la pose de deux candélabres supplémentaires devant la salle des fêtes, l'insuffisance de l'éclairage public ayant été constatée. L'estimation de l'opération par le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire s'élève à 7 355.99€. L'opération sera financée par la réaffectation de programmes non réalisés et une partie de l'enveloppe des dépenses imprévues.

- L'accueil de tous les enfants à l'école à partir du 22 juin pourra être assuré, y compris à la cantine ; la commune est toujours dans l'attente du protocole sanitaire pour préciser l'organisation.

Mise à jour du 19 juin 2020 : Tous les enfants pourront être accueillis, sur le temps scolaire comme périscolaire, dans le respect du protocole sanitaire national.